

# PREMIER CONGRÈS

indiqué du Comité International de la

T. S. F.

# PREMIER CONGRÈS

de l'Union Internationale des Amateurs de

T. S. F.

37

PARIS-PAQUES 1925

DU 14 AU 19 AVRIL



Paris, le 15 Février 1925

Monsieur le Président,

Comme suite à notre première circulaire relative à l'organisation des deux Congrès qui doivent se tenir simultanément à Paris, à Pâques prochaines, nous avons le plaisir de vous adresser le programme donnant des renseignements complémentaires sur ces Congrès.

Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien le faire traduire dans votre langue et de le porter aussitôt que possible à la connaissance des membres de votre Société.

En vous remerciant de l'aide que vous nous apporterez ainsi, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire du Comité,

9. II. 25.

Secrétariat du Comité, 2, Rue de l'Echaudé-Saint-Germain,  
PARIS (6<sup>e</sup>)

KOPIJA PAREIZA

LVVA 4400, t. 1 apr  
10. lieta, 89. In

# Comment irez-vous aux Congrès ?

## *Facilités de Voyages et de Logement*

### Voyages

Les Congressistes désireux de profiter des réductions possibles et meilleures combinaisons de billets directs ou circulaires pour se rendre à PARIS doivent remplir le questionnaire ci-joint et l'envoyer au

**BUREAU CENTRAL DE VOYAGES "EXPRINTER"**

2, Rue Scribe, 2 - PARIS (9<sup>e</sup> Arr.)

qui y répondra gratuitement par retour du courrier.

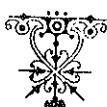
### Logements

Ainsi qu'il est prévu dans le questionnaire ci-joint, il sera réservé aux personnes qui en témoigneront le désir, et dans la mesure des disponibilités, des chambres suivant leurs indications.

Pour ce faire, elles devront joindre à leur demande le montant de la première journée qui leur serait remboursée au cas où la demande étant trop tardive il ne pourrait y être fait suite.

Le Bureau Central des Voyages "Exprinter" est à la disposition des Congressistes qui désireraient des renseignements sur les billets de voyages en France et à l'Etranger ainsi que sur les hôtels dans toutes les villes.

Séries diverses	Hôtel même genre que	Prix moyen	
		1 personne	2 personnes
Série B . . . .	Hôtel du Louvre	40. »	55. »
» C . . . .	» Normandy	25. »	35. »
» D . . . .	» Londres & New-York	20. »	30. »
» E . . . .	» Atlantic	15. »	25. »



## Combinaisons Spéciales

Les personnes désirant combiner des itinéraires particuliers en y comprenant ou non les excursions des Congrès obtiendront toutes facilités en s'adressant au

Bureau Central des Voyages "EXPRINTER"

2, Rue Scribe, 2 - PARIS (9<sup>e</sup>)

qui les renseignera d'une façon complète.

KOPIA PARKIZA

LVN 8400, 1. 1. apr.

Ad. Rets, St. St. D. p. p.

39

# PROGRAMME

PREMIER CONGRÈS  
de l'Union Internationale des Amateurs  
de T. S. F.

PREMIER CONGRÈS  
Juridique du Comité International de  
la T. S. F.

*Tenus à Paris*  
PAQUES 1925  
*du 14 au 19 Avril*

*Pour les adhésions,  
s'adresser à :*

Monsieur  
le Secrétaire-Général des Congrès  
2, rue de l'Échaudé-St-Germain  
Paris-6<sup>e</sup>  
(France)

---

*Pour les voyages, logements et excursions,  
s'adresser à :*

Monsieur  
le Directeur de l'Agence Exprinter  
2, rue Scribe  
Paris-9<sup>e</sup>  
(France)

KOPIJA PAREIZA  
LVVA 8400 t. 1 apr.  
12 lieta, 39.39 lp. 0.00

# ORDRES DU JOUR

## Congrès Juridique du Comité International de la T. S. F.

- 1° — Régime Juridique des Ondes. — Droits de l'Emetteur et du Récepteur. — Contrôle de l'Etat.
- 2° — Réglementation Internationale des Longueurs d'Onde.
- 3° — La Propriété Artistique et Littéraire et les Emissions Radiotéléphoniques. — Droits d'Auteur. — Intérêts des Artistes Exécutants. — Droit de Priorité d'Exploitation des Informations de Presse, de Finances et de Publicité.

## Congrès de l'Union Internationale des Amateurs de T. S. F.

- 1° — Organisation d'une Union Internationale des Amateurs de T. S. F.
- 2° — Organisation Internationale des Essais et Communications bilatérales d'Amateurs.
- 3° — Répartition des Longueurs d'Onde entre les Emissions d'Amateurs et la Radiotéléphonie.
- 4° — Langue Internationale Auxiliaire.
- 5° — Utilisation Educative de la Radiotéléphonie.

## PRIME

Congrès Juridique du Comité  
International de la T. S. F.

17 heures — Discussion de l'Ordre du Jour.

MIL

15 heures - Ouverture.  
Récettes.

Congrès de l'Union Internationale  
des Amateurs de T. S. F.

*17 heures* — Discussion de l'Ordre du Jour.—  
Désignation des Sous-Commissions.

MERIL

16 heures — Régime Juridique des Ondes. —  
Droits de l'Emetteur et du Récepteur. —  
Contrôle de l'Etat,

### Matinée scientifique,

### 14 heures 30 — Séances de Travail

3

### Matinée scientifique.

15 heures — Réglementation Internationale des Longueurs des Emissions d'Amateurs et de la Radiotéléphonie,

VERU

16 heures — La Propriété Artistique et  
Littéraire et les Emissions Radiotélépho-  
niques. - Droits d'Auteurs.

### Matinée scientifique.

### 14 heures 30 — Séances de Travail

5

## 16 heures — Le Droit de Priorité d'Exploitation des Informations de Presse, de Finances et de Publicité, et la T. S. F.

10 heures au Son.  
17 heure.

14 heures 30 — Séances de Travail.

DINW

14 *hevYLYE*

Tous les matins, réunion des Sous-Commissions à 10 heures — Les séances à la Faculté des Sciences où plusieurs salles pourront être mises à la disposition des Congressistes ayant à traiter des sujets différents sera établi à la séance plénière du Mardi 14 Avril 1925.

## КОРИЧНЕВЫЕ

LVA 2440. 7

42 100 100

# INSCRIPTIONS & COTISATIONS

Les cartes, rigoureusement personnelles, seront délivrées aux Congressistes et aux Membres de leurs familles, par les soins du Secrétariat Général des Congrès. La présentation de la carte de Congressiste sera obligatoire.

Le prix de la carte de Congressiste a été fixé au minimum à 25 francs pour le Congrès de l'Union Internationale des Amateurs de T. S. F. ou pour le Congrès Juridique du Comité International de la T. S. F. et à 40 francs pour la participation aux deux Congrès. Des cartes supplémentaires pour chacun des membres de la famille d'un Congressiste (père, mère, femme et enfants) seront délivrées avec une réduction de 50 %.

Le montant des cotisations, calculés en francs français, devra être adressé le plus tôt possible en même temps que les demandes d'inscription au

Secrétariat Général des Congrès  
2, rue de l'Échaudé-St-Germain  
PARIS-6<sup>e</sup>  
(France)

*L'inscription sera close le 4 Avril 1925 au soir.*

L'American Radio Relay League doit envoyer prochainement au Comité du Congrès un projet de constitution de l'Union Internationale des Amateurs de T. S. F.; les Congressistes qui auraient à soumettre différents projets ou suggestions sur ce point ou sur toute autre question portée à l'ordre du jour, sont priés d'envoyer leur communication avant le 31 Mars 1925 dernier délai au

Secrétaire Général des Congrès  
2, Rue de l'Échaudé-Saint-Germain  
PARIS-6<sup>e</sup> (France)

## CHEMINS DE FER & HOTELS

*(voir circulaire spéciale ci-jointe)*

KOPIJA PAREIZA

LVVA 2400. t. 1.  
12. apr.  
Ilata, 41. lp.

UNUA KONGRESO  
de la Internacia Jura Komitato  
de Radio

UNUA KONGRESO  
de la Internacia Unio  
de Radio-Amatoroj

Sekretariejo : 2, rue de l'Échaudé-Saint-Germain — PARIS (6<sup>e</sup>)

(TELEFONO : GOBELINS 64-42)

PARIZO, Pasko 1925

(16-20. Aprilo)

45

La pli kaj pli granda nombro da radiotelefonaj sendoj, la plimultiĝo de radiotelegrafaj rilatoj inter amatoroj kaj la mirinda rapideco de la progresoj en la radio-fako de scienco kaj tekniko antaŭvidigas por tre baldaŭa estonteco tute novan staton de la interpopolaj rilatoj super la landlimoj kaj per tio starigas gravajn problemojn internaciajn.

Ĉiu partoprenanto en tiu mirinda movado certe pensis pri ĝiaj eventualaj sekvoj. Senteble estas, ke metoda kunordigo de la penadoj, organizo de la numaj rilatoj, hodiaŭ dezirinda, tre baldaŭ fariĝos necesa.

En la pasinta monato Marto S-ro Hiram Percy Maxim, prezidanto de la *American Radio Relay League*, pasigis kelkajn tagojn en Francujo. La Intersocieta Komitato, konsistanta el delegitoj de la plej malnovaj francaj radio-asocioj, plezure uzis la okazon de lia ĉeesto, por esplori kun li, en kia maniero la tutmondaj Amatoroj povus plifortigi la ligilojn, kiuj unuigas ilin, kaj utile labori por la necesa organizado.

La sekvanta protokolo estis redaktita :

« Radio-amatoroj el Belgujo, Hispanujo, Usono, Francujo, Britujo, Luksemburga Duklando, Italuo kaj Svisujo, kunvenintaj aŭ reprezentataj en Parizo, la 12-an de Marto 1924, por studi kun S-ro Hiram P. Maxim, prezidanto de la *American Radio Relay League*, la dezirindecon de internacia organizo de amatora Radio, unuanime konsentis pri tiu dezirindeco.

« Sub kondiĉo de posta aprobo por tiuj el ili, kiuj ne estis por tio komisiitaj de siaj naciaj societoj, ili elektis, por studi, kiamaniere efektivigi tian organizon :

« Por Belgujo : S-ron Henrotay;  
« Por Hispanujo : S-ron Balta Elias;  
« Por Usono : S-ron Hiram P. Maxim;  
« Por Francujo : D-ron P. Corret;  
« Por Britujo : S-ron G. Marcuse;  
« Por Luksemburga Duklando : S-ron De Groot;  
« Por Italuo : S-ron Giulio Salom;  
« Por Svisujo : S-ron Cauderay.

« Danujo, kiu ne povis sendi reprezentanton, estis plie informata de D-ro Corret pri la aranĝoj faritaj kun S-ro Maxim (1).

« La tiel elektitaj amatoroj, aŭ iliaj reprezentantoj, kunvenis la 14-an de Marto, krom S-ro G. Marcuse, kiu ne povis pli longe daŭrigi sian restadon en Parizo.

« La komitato tiel starigita alprenis la nomon Provizora Komitato por la organizo de Internacia Unio de Radio-Amatoroj kaj elektis S-ron H. P. Maxim kiel prezidanton kaj D-ron Corret kiel sekretarion.

(1) Delegito de Ĉeĥoslovakio estis poste akceptita.

« Ĝia opinio estis, ke, post antaŭa studio de projekto starigita de la A. R. R. L., la definitiva « fondo de internacia anaro de radio-amatoroj estu proponata al la diskuto de internacia kongreso, kun- « venigota en Parizo dum la Paska libertempo 1925. La nomo Internacia Unio de Radio-Amatoroj « ŝajnis al ĝi la plej taŭge elektebla por tiu anaro.

« La diversaj naciaj societoj de radio-amatoroj estus invitataj provizi garantian kapitalon, por « ebligi la preparojn elspezojn de la kongreso. La mono disponebligita de la societoj estus poste repagata « al ili aŭ tute, aŭ, se okazus deficit, proporcie laŭ ilia disponebligo. »

Konforme al la supra protokolo la asocioj de Radio-Amatoroj en Francujo prizorgis la organizon de la unua kongreso, kiu definitive starigos la Internacion Union de Radio-Amatoroj, kaj dum kiu estos esplorataj la diversaj demandoj internacie interesaj.

Aliflanke, la pli kaj pli granda rolo, kiun ludas nun radiotelefonio kaj radiotelegrafo en la ekonomia, politika kaj arta movado de la nacioj, naskis multajn jurajn problemojn. Novaj rilatoj kreigis pro Radio inter la Ŝtatoj kaj inter la diversaj kategorioj da koncernatoj, nome : registaroj, ekspluatantoj de sendaj stacioj, aŭtoroj, ludantaj artistoj, amatoroj kaj uzantoj. La reguloj aplikeblaj al la juraj okazoj konstatitaj en la praktiko estas difineblaj interne de ĉiu Ŝtato. Sed la naciaj legoj, kiuj regas Radion, necese devas esti kompletigitaj per internacia regularo.

En la jaro 1923 fondigis en Parizo Asocio nomata « Internacia Komitato de Radio », por prilabori la internacion regularon de Radio. La komitato konsistas nun el membroj apartenantaj al la sekvantaj Ŝtatoj : Argentino, Aŭstrujo, Belgujo, Kanado, Kolombio, Kubo, Danujo, Egiptujo, Hispanujo, Usono, Francujo, Granda Britujo, Haitio, Hungarujo, Italuo, Japanujo, Luksemburgo, Monako, Norvegujo, Nederlando, Polujo, Portugalujo, Dominga Respubliko, Siamo, Svedujo, Svisujo, Ĉehoslovakujo. La Komitato interrilatas kun la Ligo de Nacioj kaj kun tiaj Federacioj kaj Asocioj : Unio de Internaciaj Asocioj, Internacia Komerca Ĉambro, Internacia Lega Asocio, Societo por Legaj Studioj, Kunfederacio de Intelektaj Laborantoj, Societo de Literaturistoj, Internacia Literatura kaj Arta Asocio, Sindikata Ĉambro de Muzikaj Artistoj, Profesiaj Sindikatoj de Radio-Elektraj Industrioj en la diversaj landoj, k. t. p.

Por studio de la juraj problemoj starigataj de la aplikoj de radioelektro, la Internacia Komitato de Radio organizas unuan internacion Kongreson, kiu ankaŭ kunvenos en Parizo dum la jaro 1925.

Pro la granda nombro da komunaj punktoj renkonteblaj en la demandoj, kiuj prezentigas al la juristoj, teknikistoj, amatoroj kaj uzantoj de Radio, la organizantoj ekopiniis, ke plej bone estos okazigi samtempe la Internacion Kongreson de Radio-Amatoroj kaj la Internacion Juran Kongreson de Radio. Kun tiu celo estis starigita en Parizo organiza Komitato kun unu sola Sekretariejo, por organizi ambaŭ Kongresojn laŭ sama ĝenerala plano, kun akordigantaj programoj, sub sama patronaro kaj je la sama dato, kvankam ambaŭ kongresoj konservos sian propran memstarecon.

Ambaŭ Kongresoj okazos en Parizo de la Paska Ĵaŭdo, 16. Aprilo, ĝis la posta Lundo, 20. Aprilo 1925.

Ĉiuj Juristoj kaj Amatoroj estos akceptataj en tiuj Kongresojn, sed rajtos voĉdoni en la Jura Kongreso nur la membroj de la Internacia Komitato de Radio, kaj en la Amatora Kongreso nur la oficialaj delegitoj de naciaj Radio-Societoj.

La Organiza Komitato zorgas pri kolektado de la necesa monsumo por preparo de la Kongresoj ; ĝi lasas ĉiun Societon libera decidi, en kia grado ĝi povos partopreni en la elspezoj.

La programoj de la Kongresoj estos, kiom eble, aranĝitaj en tia maniero, ke la partoprenantoj en unu el la Kongresoj povos ĉeesti la kunsidojn de la alia kaj ankaŭ partopreni en la akceptoj kaj diversaj kongresaj okazoj.

La kosto de la kongresa karto estas minimume 25 frankoj por la Kongreso de la Internacia Unio de Radio-Amatoroj aŭ por tiu de la Internacia Jura Komitato de Radio, kaj 40 frankoj por partopreno en ambaŭ Kongresoj.

La kotizaĵon, kalkulitan laŭ francaj frankoj, oni sendu kiel eble plej baldaŭ, samtempe kun kongresa aliigo, al la ĝenerala Sekretariejo de la Kongresoj, 2, rue de l'Échaudé-Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

KOPIJA PAREILA

LVVA 2400. 1. 1. apri  
1d. lieta, 145. 45. in op.

## PROVIZORA TAGORDO

### DE LA INTERNACIA JURA KONGRESO DE RADIO

- I. — Jura regularo de la ondoj. Rajtoj de la sendanto kaj de la ricevanto. Stata kontrolo.
- II. — Internacia regularo de la sendoj.
- III. — Intelekta propraĵo kaj radiotelefonaj sendoj. Rajtoj de aŭtoro. Interesoj de la ludantaj artistoj. Propreco de gazetaj informoj. Reklamado.

### DE LA KONGRESO DE LA INTERNACIA UNIO DE RADIO-AMATOROJ

- I. — Organizo de Internacia Unio de Radio- Amatoroj.
- II. — Metoda organizo de la teknikaj provoj de amatoroj.
- III. — Ondolongoj de radiotelefonio kaj de la amatoraj sendoj.
- IV. — Eduka uzado de radiotelefonio.
- V. — Helpa lingvo internacia.

Ni petas, ke vi bonvolu komuniki tiujn tagordojn al la membroj de via Societo aŭ de viaj filiaj grupoj. Aliflanke, ni estus al vi dankaj, se vi jam nun studus ilin kaj sendus al ni, *antaŭ la 31. Decembro venonta*, ĉiujn rimarkojn aŭ sugestojn pri eventualaj aldonoj aŭ precizigoj. Por plifaciligi la laboron kaj eviti malfacilajojn, kiuj devenus de tro granda diverseco en la esprimotaj opinioj, la Komitato petas, ke vi mem bonvolu kolekti la opiniojn de viaj societanoj kaj sendi al ni pri ili vian raporton. Atentinde ja estas, ke, por efektivigi utilan laboron, la pritraktotaj demandoj estu nur malmultaj.

Koncerne la studon de la demandoj enskribitaj en la tagordo, raportoj estos verkitaj de kongresanoj, kiuj interesigas pri tiuj temoj. Ni petas, ke vi bonvolu kolekti tiujn raportojn kaj sendi ilin al ni, kum ĝeneralaj esprimoj de via opinio, kiel eble plej baldaŭ kaj *plej malfrue la 1. Februaro 1925*, por ke la specialaj komisionoj disponu sufiĉan tempon, por studi ilin kaj, por prepari la kunsidojn de la Kongresoj.

Bonvolu sendi ĉiujn viajn komunikaĵojn laŭ la jena adreso :

*Monsieur le Secrétaire général du Congrès de T. S. F  
2, rue de l'Échaudé-Saint-Germain*

*PARIS (6<sup>e</sup>)*

En la supra maldekstra angulo de viaj kovertoj skribu : « CONGRÈS DES AMATEURS » aŭ « CONGRÈS JURIDIQUE » laŭ tio, se via korespondajo rilatas unu aŭ la alian el tiuj Kongresoj.

Ni petas vin akcepti la esprimon de nia plej alta estimo.

*La Prezidanto  
de la Franca Radio-Klubo :*

EDOUARD BELIN.

*La Prezidanto  
de la Societo de Amikoj de Radio :*

R. DE VALBREUZE.

*La Prezidanto  
de la Franca Societo por Studio de Radio :*

D<sup>r</sup> FRANCHETTE.

*La Prezidanto  
de la Internacia Jura Komitato de Radio :*

AMBROISE COLIN,  
Konsilanto ĉe la Kasacia Kortumo.

KOPIJA PAREIZA  
LVVA 2400 l. 1 apr.  
12 - lieta, 16 - lp.

# PREMIER CONGRÈS

Comité Juridique International de la

T. S. F.

# PREMIER CONGRÈS

de l'Union Internationale des Amateurs de

T. S. F.

Secrétariat : 2, rue de l'Echaudé-St-Germain - PARIS (6<sup>e</sup>)

(TÉLÉPHONE : GOBELINS 64-42)

## PARIS-Pâques 1925

16 Avril 1925 — 20 Avril 1925

La généralisation des émissions radiotéléphoniques, l'extension des relations radiotélégraphiques entre amateurs de T.S.F. et la rapidité merveilleuse avec laquelle s'accentue le progrès dans cette branche de la science et de la technique, laissent prévoir pour un avenir très proche une situation toute nouvelle dans les rapports entre les peuples par dessus les frontières et créent par là même de graves problèmes internationaux.

Aucun de ceux qui prennent part à ce mouvement extraordinaire n'a manqué de penser à ses conséquences possibles. On sent qu'une coordination méthodique des efforts, une organisation des relations actuelles, aujourd'hui souhaitable, deviendra très prochainement nécessaire.

Au mois de mars dernier, M. Hiram Percy Maxim, président de l'*American Radio Relay League*, passait quelques jours en France. Le Comité Intersociétaire, composé de délégués des plus anciennes associations françaises de T.S.F., fut heureux de profiter de son séjour pour examiner avec lui les conditions dans lesquelles le monde des Amateurs pourrait resserrer les liens qui les unissent et travailler utilement à l'organisation nécessaire.

Le procès-verbal suivant fut rédigé :

« Des Amateurs de T.S.F., de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne, du Grand-Duché de Luxembourg, d'Italie et de Suisse, réunis ou représentés à Paris, le 12 mars 1924, pour étudier avec M. Hiram P. Maxim, président de l'*American Radio Relay League*, l'opportunité d'une organisation internationale de la T.S.F. d'Amateurs, ont été unanimes à reconnaître cette opportunité.

« Sous bénéfice de ratification ultérieure pour ceux d'entre eux qui n'avaient pas, à cet effet, reçu mandat de leurs sociétés nationales, ils ont désigné pour étudier les modalités de réalisation d'une telle organisation :

« Pour la Belgique : M. Henrotay.  
« Pour l'Espagne : M. Balta Elias.  
« Pour les Etats-Unis d'Amérique : M. Hiram P. Maxim.  
« Pour la France : M. le docteur Corret.  
« Pour la Grande-Bretagne : M. G. Marcuse.  
« Pour le Grand-Duché de Luxembourg : M. de Groot.  
« Pour l'Italie : M. Giulio Salom.  
« Pour la Suisse : M. Cauderay.

« Le Danemark qui n'avait pu envoyer de représentant devait, en outre, être informé par M. le docteur Corret des dispositions qui seraient prises de concert avec M. Maxim (1).

« Les amateurs ainsi désignés, ou leurs représentants, se sont réunis, le 14 mars, à l'exception de M. G. Marcuse, qui n'avait pu prolonger son séjour à Paris.

(1) Un délégué de la Tchécoslovaquie a été admis ultérieurement.

« Le Comité ainsi constitué a pris le nom de Comité provisoire pour l'organisation d'une union internationale des Amateurs de T.S.F. et a élu comme président M. Hiram P. Maxim, et comme Secrétaire le docteur Corret.

« Il a été d'avis qu'après étude préalable d'un projet établi par l'A.R.R.L., la fondation définitive d'un groupement international d'Amateurs de T.S.F. soit soumise aux délibérations d'un Congrès international qui serait convoqué à Paris, aux vacances de Pâques 1925. Le nom d'Union Internationale des Amateurs de T.S.F. lui a paru devoir être le meilleur à choisir pour ce groupement.

« Les diverses sociétés nationales d'Amateurs de T.S.F. seraient invitées à constituer un fonds de garantie pour subvenir aux dépenses de préparation du Congrès. Les sommes avancées par les Sociétés leur seraient remboursées ultérieurement, soit totalement, soit, en cas de déficit, proportionnellement à l'avance qu'elles auraient faite. »

Conformément à ces indications, les associations d'Amateurs de T.S.F. de France se sont préoccupées d'établir le premier Congrès qui doit aboutir à la constitution définitive de l'Union Internationale des Amateurs de T.S.F. et au cours duquel seront examinées les différentes questions d'intérêt international.

D'autre part, le rôle de plus en plus important que la radiotélégraphie et la radiotéléphonie jouent désormais dans le mouvement économique, politique et artistique des nations a fait naître de nombreux problèmes juridiques. Des rapports nouveaux ont été créés, du fait de la T.S.F., entre les Etats et entre les différentes catégories d'intéressés : pouvoirs publics, exploitants de postes d'émission, auteurs, artistes exécutants, amateurs et usagers. Les règles applicables aux situations juridiques révélées par la pratique peuvent être fixées à l'intérieur de chaque Etat. Mais les lois nationales qui régissent la T.S.F. doivent nécessairement être complétées par un ensemble de règles internationales.

Une Association a été fondée à Paris, en 1923, sous le nom de « Comité International de la T.S.F. » en vue de l'élaboration du statut international de la T.S.F. Le Comité comprend actuellement des membres appartenant aux Etats suivants : Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Haïti, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Dominicaine, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Ce Comité est en liaison avec la Société des Nations et avec les Fédérations et Associations telles que : l'Union des Associations Internationales, la Chambre de Commerce Internationale, l'International Law Association, la Société d'Etudes Législatives, la Confédération des Travailleurs Intellectuels, la Société des Gens de Lettres, l'Association Littéraire et Artistique Internationale, la Chambre Syndicale des Artistes Musiciens, les Syndicats professionnels des Industries Radio-Electriques des divers pays, etc.

Le Comité International de la T.S.F. organise pour l'étude de problèmes juridiques, que soulèvent les applications de la radioélectricité, un premier Congrès international qui se réunira également à Paris en 1925.

En raison du grand nombre de points communs que peuvent présenter les questions qui se posent aux juristes, aux techniciens, aux amateurs et aux usagers de la T.S.F., les organisateurs ont pensé qu'il y aurait tout intérêt à réaliser la concomitance du Congrès International des Amateurs de T.S.F. et du Congrès juridique international de T.S.F. Dans ce dessein, une Commission d'organisation dotée d'un Secrétariat unique a été constituée à Paris, pour organiser les deux Congrès suivant une même vue d'ensemble, en coordination des programmes, sous le même patronage et à la même date, les deux Congrès conservant cependant chacun leur individualité.

Les Congrès tiendront leurs assises à Paris du Jeudi de Pâques (16 avril 1925) au Lundi de Quasimodo (20 avril 1925).

Tous les juristes et Amateurs seront admis à ces Congrès, mais auront seuls droit de vote dans les délibérations du Congrès juridique les membres du Comité International de la T.S.F. et dans les délibérations du Congrès des Amateurs les délégués officiels des Sociétés nationales de T.S.F.

La Commission d'organisation se préoccupe de réunir les fonds nécessaires à la préparation des Congrès ; elle laisse à chaque Société le soin de participer aux frais dans la mesure où elles le jugeront possible.

Les programmes des Congrès seront établis dans des conditions qui permettront, autant que possible, aux participants de l'un des Congrès d'assister aussi aux séances de l'autre et de prendre également part aux réceptions et manifestations diverses.

Le prix de la carte de congressiste a été fixé au minimum à 25 francs pour le Congrès de l'Union Internationale des Amateurs de T.S.F. ou pour celui du Congrès Juridique International de la T.S.F. et à 40 francs pour la participation aux deux Congrès.

Le montant des cotisations, calculé en francs français, devra être adressé, le plus tôt possible, en même temps que les demandes d'inscription, au Secrétariat général des Congrès, 2, rue de l'Echaudé-Saint-Germain, Paris.

KOPIA PARKIZA

LVIA 2400. 1. apr.

72. 11. 47. 1p. of

48

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE :

### DU CONGRÈS JURIDIQUE INTERNATIONAL DE LA T.S.F.

- I. — Régime juridique des ondes. Droits de l'émetteur et du récepteur. Contrôle de l'Etat.
- II. — Réglementation internationale des émissions.
- III. — La propriété intellectuelle et les émissions radiotéléphoniques. Droits d'auteur. Intérêts des artistes exécutants. Propriété des informations de presse. Publicité.

Nous vous prions de vouloir bien communiquer ces ordres du jour aux membres de votre Société, ou de vos groupements affiliés. Nous vous serions, d'autre part, reconnaissant, de les étudier dès maintenant et de nous adresser, avant le 31 Décembre prochain, toutes observations ou suggestions relatives aux compléments à y apporter et aux précisions à y introduire. Pour faciliter le travail et éviter les difficultés qui proviendraient d'une diversité trop grande dans les avis exprimés, la Commission vous prie de rassembler les opinions de vos membres et de nous adresser votre rapport. Il ne faut pas perdre de vue en effet que pour réaliser un travail utile il faut que le nombre des questions à traiter soit limité.

En ce qui concerne l'étude des questions elles-mêmes portées à l'ordre du jour, des mémoires seront établis par les soins des congressistes s'intéressant aux différents sujets. Nous vous prions de les centraliser et de nous les faire parvenir, avec votre appréciation d'ensemble, le plus tôt possible, et au plus tard le 1<sup>er</sup> Février 1925, afin que les Commissions spéciales aient le temps de les étudier et de préparer les séances des Congrès.

Veuillez adresser toutes vos communications à l'adresse suivante :

*Monsieur le Secrétaire général du Congrès de T.S.F.  
2, Rue de l'Echaudé-Saint-Germain*

PARIS (6<sup>e</sup>)

Vous voudrez bien inscrire sur vos enveloppes à l'angle supérieur gauche: « CONGRÈS DES AMATEURS » ou « CONGRÈS JURIDIQUE », selon que votre correspondance aura trait à l'un ou l'autre de ces Congrès.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

*Le Président  
du Radio-Club de France,  
EDOUARD BELIN.*

*Le Président  
de la Société des Amis de la T.S.F.,  
R. DE VALBREUZE.*

*Le Président  
de la Société Française d'Etudes de T.S.F.,  
Dr FRANCHETTE.*

*Le Président  
du Comité Juridique International de la T.S.F.,  
AMBROISE COLIN,  
Conseiller à la Cour de Cassation.*

**KOPIJA PAREIZA**

LVVA 2400. t. 1. apr.  
12. liefa, 18. lp.